

## DECISION DE RECEVABILITE DES CANDIDATURES A LA DIRECTION DE L'IAE

Scrutin du 4 mars 2024

- vu le Code de l'Education, notamment son livre 7,
- vu le décret n° 84-723 du 17 juillet 1984 érigeant l'Université de Saint-Etienne en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
- vu l'arrêté du 18 mars 1994 modifiant l'arrêté du 8 novembre 1985 portant création d'unités de formation et de recherche dans les universités et les instituts nationaux polytechniques,
- vu l'arrêté du 25 septembre 2013 modifié relatif aux Instituts et écoles internes des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,
- vu les statuts de l'Université Jean Monnet, Saint-Etienne modifiés,
- vu les statuts de l'Institut d'Administration des Entreprises de Saint-Etienne, modifiés le 16 mai 2022
- vu l'arrêté IAE N°23-12-1 portant organisation des élections à la Direction de l'Institut d'Administration des Entreprises,

Considérant la candidature déposée le 29/01/2024 à 13h40 par Mme Laure AMBROISE

est déclarée recevable la candidature suivante :

- Candidature de Mme Laure AMBROISE, Professeure des Universités

Fait à Saint-Etienne, le 29 janvier 2024

Jean-François LYONNET

Président du conseil de l'IAE Saint-Etienne

Cécile ROMEYER

Directrice de l'IAE Saint-Etienne